

Arrondissement : GOURDON

Département du Lot

COMMUNE DE LE BASTIT

Compte-rendu de la séance du vendredi 22 mars 2019 à 13 h 45

Convocation du 18 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membre représenté : 1 - Cyril GARRIGUES par Hervé DESTREL

Nombre de membre excusé : 1 - Yves LARRAUFFIE

Nombre de membre absent : 1 - Stéphane LUTARD

Nombre de votants : 9

Secrétaire(s) de la séance : Brigitte DUFLOT

Ordre du jour :

1/ Aménagement d'un lotissement Ecobarri : demande de subventions

Aménagement d'un lotissement Ecobarri - demande de subventions (DE 2019 01)

Mr le Maire rappelle aux élus que lors de l'étude de la carte communale, il est apparu un manque de terrains à bâtir sur la commune et propose la création d'un lotissement "écobarri" situé au "Champ Barrat" sur le terrain acquis en 2017 (parcelle A 363).

Il présente aux élus le projet dont l'investissement s'élève à 125 449 € HT et en donne les détails.

Considérant :

- le peu de terrain à construire sur la commune,
- la nécessité de répondre à une demande permanente,
- le souhait de maîtriser le développement urbain de façon intégré dans le paysage local,
- les compétences du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy pour l'étude de notre avant projet *Ecobarri*
- le montant prévisionnel des travaux estimé à 125 449 € HT,

Les élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuvent le projet présenté,
- décident de créer un lotissement "*écobarri*" comprenant 6 lots nommé "Le Bout de la Côte",
- valident le coût estimatif des travaux à 125 449 € HT,
- fixent le début des travaux au mois de septembre 2019 pour une durée de 10 mois avec la fin de travaux au mois de juin 2020,
- sollicitent une subvention pour nous permettre de mener à terme ce projet,
 - auprès de Monsieur le Préfet du Lot, au titre de la DETR 2019,
 - auprès de Madame la Présidente de la Région Occitanie,
 - auprès de Monsieur le Président du Département au titre du FAST,

- adoptent le plan de financement ci-dessous :
 - Etat 30 % : 37 635.00 €
 - Région 30 % (sur 28 000 €) : 8 400.00 €
 - Département 30 % (sur 28 000 €) : 8 400.00 €
 - Autofinancement 25 % : 31 014.00 €
 - Emprunt 32 % : 40 000.00 €

Fin de séance